



Compte rendu Du Conseil Communautaire du 31 mai 2016

Le 31 mai 2016, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de Paussac St Vivien, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET 2016.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la délibération 2016/74 et 2016/75

Avant l'examen des projets de délibération l'assemblée est informée que la Communauté de Communes est lauréate du dispositif TEPCV ce qui lui permet de prétendre à un financement de 500 000 € pour des actions de développement des énergies renouvelables et de rénovation énergétique. Alain TRICOIRE, Vice –Président chargé du développement durable, a présenté toutes les actions éligibles qui figureront dans la convention signée entre la CCPR et l'Etat.

ADMINISTRATION GENERALE Rapporteur Didier BAZINET

DELIBERATION 2016/74: Mise en œuvre de la proposition n°8 du SDCI- Projet de Périmètre

En application de la loi NOTRe, le SDCI de la Dordogne, applicable au 1^{er} janvier 2017, a été entériné par arrêté préfectoral du 30 mars 2016. Ce schéma dans sa proposition N°8 prévoit la fusion de la CCPSA et de la CCPR. Conformément à la procédure réglementaire il nous a été notifié l'arrêté N° PREF/DDL/2016/0062 portant le projet de périmètre d'un EPCI issu de la fusion de la CCPR et de la CCPS. Ce projet de périmètre fait l'objet ou non d'un accord des communes et la Communauté de Communes doit émettre un avis. Il inclut les 46 communes composant la CCPR et les 8 communes de la CCPSA soit une entité de 54 communes regroupant 26 520.habitants.

Le conseil communautaire émet un avis défavorable au projet de fusion. (52 contre et 5 pour)

DELIBERATION 2016/75 : Recours au Tribunal administratif contre la décision adoptée dans SDCI de fusionner la CCPR et la CCPS et désignation d'un avocat pour représenter la CCPR

Le conseil communautaire conteste auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux la décision de fusionner la CCPR et la CCPSA au 1^{er} janvier 2017 et autorise le président à ester en justice

52 pour et 5 contre

DELIBERATION 2016/76 : Recomposition du conseil communautaire suite à l'organisation d'élections partielles dans la commune de Saint Martial Viveyrols

Il est proposé de retenir le droit commun qui porte à 63 le nombre de délégués communautaires et le seul changement concerne la commune de Saint Martin de Ribérac qui passe à deux délégués.

VOIRIE Rapporteur Didier ANDRIEUX

DELIBERATION 2016/77 : Marché de fournitures de matériaux de voirie 2016

Le service technique est amené dans le cadre de l'entretien des routes, à faire appel à des entreprises extérieures pour la fourniture de matériaux pour le service voirie.

Lot 1 Enrobé à Froid mini : 2 975 € HT maxi : 5 950 € HT

Lot 2 Emulsion de bitume mini : 78 720 € HT maxi : 157 440 € HT

Lot 3 Granulats dioritiques mini : 36 506 € HT maxi : 73 013 € HT

Lot 4 Matériaux de Calcaire mini : 6 250 € HT maxi : 12 500 € HT

Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la procédure d'appel d'offre ouvert et à signer le marché après décision de la commission d'Appel d'Offres.

DELIBERATION 2016/78 : Marché de travaux de voirie 2016

Le conseil communautaire autorise le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises et de signer le marché de travaux après avis consultatif de la commission MAPA pour un programme prévisionnel de travaux 2016 sur les voies intercommunales de 528 000 € HT (sommes arrondies à 500 000 € HT pour la tranche ferme et 28 500 € pour la tranche optionnelle) Ce marché est divisé en 6 lots.

**DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur Didier BAZINET**

DELIBERATION 2016/79 : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la production d'hydro-électricité à la maison de la Dronne

Un bureau d'études a été sollicité pour étudier la faisabilité de la mise en place d'une microcentrale de production hydro-électrique sur le moulin de la Dronne à Montagrier. L'offre du bureau d'études VALOREM de 8 250 € HT est retenue pour un démarrage en septembre 2016.

DELIBERATION 2016/80 : Lancement d'une procédure de consultation d'architecte dans le cadre de la construction du centre d'hébergement à énergie positive de Siorac de Ribérac

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux de construction du BEPOS, une procédure avec concours d'architecte est recommandée en regard du montant prévisionnel des honoraires.

**TOURISME
Rapporteur Gérard SENRENT**

DELIBERATION 2016/81 : Tarifs des prestations de l'OT du Pays Ribéracois

Adoption des tarifs pour la saison estivale 2016 pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Ribérac, les Tourbières de Vendoire, la Maison de la Dronne et le Point Info Tourisme de Verteillac.

**CULTURE
Rapporteur Daniel VILLEDARY**

DELIBERATION N°2016/82 : Soutien aux initiatives culturelles concertées : autorisation donnée au président de signer une convention avec le conseil départemental 24

Le dispositif « Soutien aux initiatives culturelles concertées » porté par le département est entré en application en 2016. Conformément à nos statuts la Communauté de Communes du Pays Ribéracois représentera les porteurs de projet d'initiatives culturelles sur le canton de Ribérac. Un crédit de 20 000 € a été voté pour ce dispositif au BP 2016 avec une recette du CD 24 de 10 000€. Le principe étant que pour 1 € apporté par le CD 24 la CCPR en apporte également 1. Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre du dispositif de « Soutien aux initiatives culturelles concertées » avec Monsieur le Président du CD 24 .

AFFAIRES SCOLAIRES
Rapporteur Rémy TERRIENNE

DELIBERATION 2016/84: Attributions des subventions des écoles 2016

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625€ par classe et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle.
- Pour les écoles de Ribérac (plus proches des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour les Beauvières / 1250€ pour Ferry et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle.

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école. **Il est important de préciser que la subvention n'est mandatée qu'après validation par les services concernés c'est-à-dire vérification du compte de résultat et du budget prévisionnel.** Le montant total des subventions 2016 est arrêté à la somme de 59 272€ pour les écoles publiques de la CCPR.

ENFANCE-JEUNESSE
Rapporteur Joël CONSTANT

DELIBERATION N°2016/85 : Adoption des tarifs des mini-camps d'été du séjour à la mer pour les enfants des centres de loisirs

Minis-camps

Les tarifs « minis camps » s'élèvent au prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné : Ribérac, Tocane ou Verteillac, repas compris, plus **un supplément de 3€** par journée de mini camp pour les résidents et **1€** pour les bénéficiaires du RSA.

Séjour à la mer

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent un séjour de 5 jours au bord de la mer à Biscarosse qui se déroulera du 18 au 22 juillet 2016 pour 30 enfants. Il est proposé les mêmes tarifs que l'été dernier correspondant au coût du séjour :

Quotient familial	Tarifs du séjour mer
1401€ et +	130 €
De 901 à 1400€	120€
De 623 à 900€	110 €
De 401 à 622€	100 €
De 0 à 400€	90 €
Bénéficiaire RSA	40€

FINANCES
Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION 2016/86 : Décision Modificative N°1

Il est donc proposé d'opérer un virement de crédit de 8 526 € du compte 6541 « admissions en non-valeurs » vers le compte 673 « titres annulés ».

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur Jeannik NADAL

DELIBERATION 2016/87 : Modification du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte des avancements de grade à l'ancienneté dans les services de 5 agents de catégorie C.

DELIBERATION 2016/88 : Recrutement du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les besoins du service enfance-jeunesse

Ces agents, titulaires du BAFA, assureront une fonction d'adjoint d'animation dans les centres de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20.35